



## Compte-rendu du CST du 22 mai 2023

Suite à notre tract du 10 mars 2023 sur le projet de refonte du RIFSEEP, la collectivité avait rapidement et très largement revu ses positions.

Ainsi, le travail sur la cotation de poste avait été décorrélé de ce chantier et reporté en 2024 et les objectifs avaient été réajustés : on ne parlait plus alors de refonte mais de **revalorisation**, avec un effort particulier devant être fait sur les catégories C et B.

Nous avons alors très vite alerté sur le fait que des revalorisations sensibles sur les catégories C et B allaient engendrer des inversions parfois conséquentes dans l'échelle des rémunérations et notamment entre les B et les A si rien n'était fait pour le bas de la catégorie A.

La CFDT a alors largement œuvré afin de faire des propositions claires pour établir des montants d'IFSE cohérents pour chaque groupe fonction. Ces propositions ont été chiffrées et argumentées, dans un souci de progressivité de rémunération selon les groupes fonction et entre catégories, et avec l'objectif de réduire les écarts entre filières lorsque cela était possible.

**Nos propositions prenaient donc en compte les effets de seuil afin de les gommer.**

Le projet final de délibération présenté au CST de lundi fait état d'une revalorisation de l'IFSE de l'ensemble des agents des **catégories C de +1000€/an mini** et de **+700€/an mini pour les B**.

**Le résultat des négociations est donc satisfaisant pour les catégories C et B avec des revalorisations sensibles pour tous** et légèrement modulées afin de rétablir une certaine cohérence entre les groupes et les filières, et afin d'améliorer le pouvoir d'achat de tous.

Cependant, la problématique des métiers en tension et des « faisant fonction » n'est pas prise en compte, ce qui est fort regrettable d'autant que des collectivités voisines le font.

**Reste que le projet de délibération présenté ne prévoit absolument rien non plus pour la catégorie A** : uniquement des promesses d'ouverture de négociations faites oralement pour cette catégorie, pour aboutir à un éventuel accord début 2024. Cela ne nous ne semble pas acceptable autant vis-à-vis du timing, que de la forme (éventualité évoquée de mise en place d'un CIA « manière de servir ») et sans engagement financier.

**Autant il est tout à fait compréhensible et souhaitable au regard de l'inflation, de faire un effort ciblé sur les catégories B et C; autant la CFDT trouve inadmissible d'exclure la catégorie A d'une revalorisation immédiate, et donc de générer des inversions de positionnement entre les rémunérations des catégories B et A et de repousser le traitement de la problématique en 2024 (exemple : un rédacteur de 1<sup>ère</sup> classe qui réussirait son examen d'attaché verrait son IFSE baisser de 800 € / an lors de sa promotion !).**

De plus, pour la CFDT, un CIA « manière de servir » pourrait être envisagé mais pour TOUS et à partir du moment où tous les autres problèmes de positionnement sont réglés.

Pour nous, l'important est de garantir une proportionnalité dans l'échelle des rémunérations entre les différents groupes fonction mais aussi entre les catégories, or **cet objectif-là n'est pas atteint à ce jour pour la catégorie A**, bien au contraire, la problématique est fortement accentuée.

**Le risque immédiat est une forte démotivation des agents de catégorie A**, en particulier ceux des groupes fonction les plus bas, avec une perte de sens dans leurs missions et un fort sentiment d'injustice au final.

Bien qu'il y ait eu de fortes avancées à saluer sur ce dossier RIFSEEP, nous représentons l'ensemble des agents et c'est pourquoi **la CFDT a décidé de voter CONTRE**.

Ce vote nous paraissait être une évidence dans la mesure où un CST de « secours » était prévu début juin et que l'opportunité nous aurait été alors donnée de valider le projet éventuellement revu pour répondre à la problématique de la catégorie A et sans retarder la mise en œuvre de la mesure.

**Il nous semblait donc indispensable de nous y opposer et de tenter de négocier jusqu'au bout.**

Nous espérons maintenant que ce nouveau chantier « cotation de poste » et de revalorisation de la catégorie A tiendra toutes ses promesses et que le contexte national économique et politique (discussions en cours actuellement pour une refonte éventuelle des grilles de rémunération / hausse du point d'indice, impact de l'inflation sur les dépenses publiques, etc...) ne viendra pas perturber les engagements pris.

La CFDT continuera de faire en sorte que ces dossiers avancent de manière constructive dans l'intérêt général de l'ensemble des agents.



**La Section CFDT du Département de l'Ardèche**

Portable : 06 33 57 00 78  
Mail : syncfdt@ardeche.fr

Site internet : <http://cfdtcpt07.e-monsite.com/>  
Pour nous rejoindre : [Adhérer à la Section CFDT en ligne](#)

Suivez nous sur :



**CFDT Interco Drôme Ardèche**